



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 00

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 00
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2026-030

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
À CARACTÈRE PERMANENT
DÉSIGNATION DES MEMBRES

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 mars 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 1^{er} avril 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi trente et un mars à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 16h07 (affaire n° 2026-026), M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint à 16h10 (affaire n° 2026-026), M. Mihidoiri Ali à 16h20 (affaire n° 2026-031), Mme Barbara Saminadin à 16h38 (affaire n° 2026-049).

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean-Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

Affaire n° 2026-030

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À CARACTÈRE PERMANENT DÉSIGNATION DES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1414-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1414-2 et L. 1411-5, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après discussion et appel à candidatures,

Liste de la majorité

Titulaires

M. Franck JACQUES-ANTOINE
Mme Annick LE TOULLEC
M. Bernard ROBERT
M. Guy PERNIC
M. Jacques BÉNARD

Suppléants(es)

M. Henry HIPPOLYTE
M. Mihidoiri ALI
Mme Nancy TATEL
M. Jean-Paul BURKIC
Mme Isabelle ERUDEL

Aucune autre liste n'est présentée.

La liste de la majorité a obtenu 34 voix.

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de procéder au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76) ;

Article 2 : de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Titulaires

M. Franck JACQUES-ANTOINE
Mme Annick LE TOULLEC
M. Bernard ROBERT
M. Guy PERNIC
M. Jacques BÉNARD

Suppléants(es)

M. Henry HIPPOLYTE
M. Mihidoiri ALI
Mme Nancy TATEL
M. Jean-Paul BURKIC
Mme Isabelle ERUDEL

Article 3 : d'acter que les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres siègeront au jury de concours chargé de donner un avis sur les candidatures et les projets conformément à l'article R.2162-24 du code de la commande publique ;

Article 4 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 31 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 00

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 00
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2026-030

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
À CARACTÈRE PERMANENT
DÉSIGNATION DES MEMBRES**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 mars 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 1^{er} avril 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi trente et un mars à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 16h07 (affaire n° 2026-026), M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint à 16h10 (affaire n° 2026-026), M. Mihidoiri Ali à 16h20 (affaire n° 2026-031), Mme Barbara Saminadin à 16h38 (affaire n° 2026-049).

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean-Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

Affaire n° 2026-030

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À CARACTÈRE PERMANENT DÉSIGNATION DES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1414-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1414-2 et L. 1411-5, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après discussion et appel à candidatures,

Liste de la majorité

Titulaires

M. Franck JACQUES-ANTOINE
Mme Annick LE TOULLEC
M. Bernard ROBERT
M. Guy PERNIC
M. Jacques BÉNARD

Suppléants(es)

M. Henry HIPPOLYTE
M. Mihidoiri ALI
Mme Nancy TATEL
M. Jean-Paul BURKIC
Mme Isabelle ERUDEL

Aucune autre liste n'est présentée.

La liste de la majorité a obtenu 34 voix.

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de procéder au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76) ;

Article 2 : de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Titulaires

M. Franck JACQUES-ANTOINE
Mme Annick LE TOULLEC
M. Bernard ROBERT
M. Guy PERNIC
M. Jacques BÉNARD

Suppléants(es)

M. Henry HIPPOLYTE
M. Mihidoiri ALI
Mme Nancy TATEL
M. Jean-Paul BURKIC
Mme Isabelle ERUDEL

Article 3 : d'acter que les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres siègeront au jury de concours chargé de donner un avis sur les candidatures et les projets conformément à l'article R.2162-24 du code de la commande publique ;

Article 4 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU